



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de CTE du Pays d'Arles

Création d'un pôle de valorisation des déchets verts et agricoles

Rattachée à l'orientation :

Description courte

Créer un pôle de valorisation des déchets verts et agricoles sur le périmètre du Pays d'Arles, permettant de produire des granulés notamment

Description longue

Les déchets verts sont un réel enjeu sur le territoire du Pays d'Arles que ce soit en termes de coûts de traitement, d'empreinte écologique (transport des bennes vers les usines de traitement éloignées) ou environnemental (déchets sauvages ou écobuage) avec une émission importante de gaz à effet de serre. L'ambition des maîtres d'ouvrage est d'appréhender les déchets verts comme une matière première utilisable pour produire une énergie locale, verte et renouvelable. Il s'agit de créer un Pôle de valorisation des déchets verts et agricoles intégrant une unité de transformation. Le procédé choisi permettra de transformer ces déchets en différents produits exploitables : granulés de chauffage pour des chaudières à biocombustibles, litières pour chevaux, paillage agricole.... Ce pôle contribuera ainsi à la structuration d'une filière verte globale, à l'échelle des trois intercommunalités du Pays d'Arles. Par ailleurs, il permettra d'inciter à la mise en place de chaufferies bois sur le territoire en cohérence avec ce potentiel d'approvisionnement. Enfin, il permettra d'intégrer le développement de la filière amande portée par la CCVBA, puisque les déchets issus de cette filière pourront ainsi être traités et valorisés directement par cet équipement (haut pouvoir calorifique des coques d'amande).

Le pôle de valorisation des déchets verts et agricoles répond ainsi aux enjeux de la transition énergétique, de l'emploi et de l'économie circulaire, et s'inscrit pleinement dans le PCAET du Pays d'Arles. Une dizaine d'emplois directs sont attendus auxquels s'ajouteront les emplois indirects liés à cette nouvelle filière.

Une première étude de faisabilité a été réalisée en 2017. L'ensemble des éléments issus de cette étude a permis de considérer favorablement la faisabilité d'une unité de production de granulés valorisant les ressources biomasse issues des 18 déchetteries, des exploitations agricoles et des espaces forestiers, mais également des DIB produits sur la zone d'approvisionnement combustible.

Toutefois, cette étude a démontré que seuls 30 % des déchets verts pourront être valorisés en biocombustible (partie ligneuse). Il a donc été recherché un usage pour les 70% restants (partie fermentescible) et proposé la production complémentaire de granulés à vocation de litière animale (essentiellement pour les box à chevaux en lieu et place de la paille).

Cette étude de faisabilité doit donc à présent être complétée par deux études spécifiques :

1. Une étude écotoxicologique pour s'assurer de l'innocuité pour les chevaux des granulés produits (certaines espèces végétales locales étant toxiques à l'état brut pour ces animaux).
2. Une analyse financière et juridique pour valider l'équilibre économique et financier du projet (business plan) et définir les modalités de mise en œuvre (montage juridique).

Ces compléments d'étude participeront à l'aide à la décision des élus et permettront d'affiner le chiffrage de l'opération et sa viabilité économique. La première étude a évalué le besoins en investissement à 7 M€. Des engagements ont déjà été obtenus de la part de l'Etat (contrat de ruralité) et de la Région (Contrat Régional d'Equilibre Territorial) pour soutenir cet investissement.

Tags

#Biomasse #Déchets verts #Gestion #valorisation des déchets #réemploi
#Economie verte et circulaire #Production d'énergies renouvelables #Energie
#Diminuer la production de déchets #favoriser l'économie circulaire et gérer les

ressources naturelles de façon durable #Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables #Améliorer la qualité de l'air #Epanouissement de tous les êtres humains #Réduire les émissions de GES et atténuer le changement climatique #Lutte contre le changement climatique

Attentes vis à vis du CTE

Trouver une expertise complémentaire sur le volet "litières" du projet, éventuellement l'IFCE

CALENDRIER

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
lancement de l'étude complémentaire écotoxicologique										
en fonction des conclusions de cette étude, lancement soit de l'étude business plan et montages juridiques soit d'une étude de scénarios alternatifs aux litières animales										

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
(méthanisation, compostage, etc)										
Développement projet opérationnel										

LES PARTENAIRES ET LEURS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion? à discuter?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
Etat	Co-financement	acquis	...	financeur
Région SUD PACA	Co-financement	acquis	Instruction dossier en attente du dépôt (contrat CRET)	financeur
Europe	Co-financement	acquis	...	financeur
Le PETR du Pays d'Arles	Accompagnement technique et lien avec PCAET	acquis	...	expertise
DREAL PACA	Accompagnement réglementaire (ICPE)	adiscuter	...	expertise
PNR des Alpilles	Structuration de la filière biomasse forestière (plan d'approvisionnement territorial)	acquis	Réalisation PAT	expertise
CHAMBRE AGRICULTURE	Faire le lien avec les agriculteurs	adiscuter	...	expertise
Communauté d'agglomération Terre de Provence	Participer aux réflexions engagées par les autres EPCI	acquis	Comité technique	ressources

BUDGET PRÉVISIONNEL

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
investissement	Etudes complémentaires	0	15000		

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
	TOTAL :		15 000€		
	BUDGET TOTAL :	15 000 €			

PLAN DE FINANCEMENT

Type de Financement	Quel Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	Statuts
colfinancier		Autofinancement	0	15000			Validé sans réserve
		TOTAL :		15 000€			
	FINANCEMENT TOTAL :	15 000 €					

EQUILIBRE BUDGETAIRE

100% complet

BUDGET prévisionnel	15 000€
Financements acquis	15 000 €
Delta	0 €

RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ACTION

Indicateur	Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP)	Objectif					
	Réalisé					

AR PREFECTURE

013-241300375-20191210-DEL160_2019-DE
Regu le 11/12/2019
